

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 959

présenté par
M. Verny

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Avoir rempli un formulaire d'évaluation du sentiment de solitude ou d'abandon. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à vérifier que la volonté de mourir ne résulte pas d'un manque d'accompagnement ou de lien social.